

INTERETS dus à l'échéance du 31 DECEMBRE 1951

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 31 Juillet 1952

Mesdames,

Messieurs,

Le Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer avait par sa lettre n° 68 du 8 Février 1952 adressé à la Mairie le décompte des intérêts dus à l'échéance du 31 Décembre 1951 pour les 6.000.000 d'avance faite au titre de la convention d'avance du 29 Août 1951, soit 53.499 Rs CFA.

Le crédit a été prévu au budget supplémentaire de 1952 au chapitre XXXII (n° 34).

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, votre approbation pour le paiement des intérêts réclamés par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON NOARAU.

Vu: Saint-Denis le 29/10/52

Adopté à l'unanimité.
Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON NOARAU.

Le Secrétaire Général p. i.

Signé: Chasteau